



# PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 16 mars 2026

### Rappel des dangers et de l'interdiction de la pêche à l'aimant

Récemment, les équipes de déminage ont dû intervenir, en urgence, après la **découverte d'une munition**, à cause de la **pratique de « la pêche à l'aimant »**. **Interdite, elle fait courir des risques** aux pêcheurs et aux riverains.

Consistant à rechercher des objets ferromagnétiques à l'aide d'aimant au fond de l'eau (souvent motivée par l'espoir de la possible découverte d'un trésor hypothétique ou la volonté de dépolluer des cours d'eau), elle est **illégal**e sans **autorisation administrative préalable (amende de 1 500 euros, article R. 544-3 du code du patrimoine)**.

La pratique de cette activité comporte de nombreux risques : sortir de l'eau des produits toxiques et/ou dangereux (comme des armes ou munitions), dont la manipulation peut engendrer des risques d'explosion ou de pollution toxique.

Les règles concernant la pêche à l'aimant sont identiques à celles encadrant la détection d'objets enfouis :

- sur les terrains privés (forêts, champs, puits, étangs...), l'autorisation du propriétaire est requise, et si l'objet de la pêche a pour but la recherche d'un objet intéressant l'histoire, la préhistoire, l'art ou l'archéologie, l'autorisation du préfet est obligatoire.
- pour les cours d'eau, lacs, rivières, fleuves et canaux, l'autorisation expresse de l'État (qui est propriétaire des biens sous-marins) est également obligatoire.

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68

[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

[@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

[@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

[@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)

### Contact presse

Service de la Communication Interministérielle  
Tél : 06 45 59 26 76  
Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)